cerfa

n° 14465*01

Ordonnance bizone

Articles L. 322-3, 3° et 4°, L. 324-1 et R. 161-45 du Code de la sécurité sociale.

Identification du prescripteur *(nom, prénom et identifiant)*	Identification de la structure *(raison sociale du cabinet, de l'établissementet n° AM, FINESS ou SIRET)*

Identification du patient
(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))(à compléter par le prescripteur)

n° d'immatriculation (à compléter par l'assuré(e))

Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)

(AFFECTION EXONÉRANTE)

Préservatifs lubrifiés en latex :

☐ **EDEN®** : 1 boite de 12 préservatifs taille standard

☐ **EDEN®** : 1 boite de 24 préservatifs taille standard

☐ **EDEN® XL** : 1 boite de 12 préservatifs taille XL

☐ **Sortez couverts ! ®** : 1 boite de 12 préservatifs taille standard

Prise en charge à 60% par l'assurance maladie du bénéficiaire (hors complémentaire santé)

Ordonnance renouvelable à la demande pour 1 an

Date : ……. Signature prescripteur : …….

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée

(MALADIES INTERCURRENTES)

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal, articles L.114-13 et L. 162-1-14 du Code de la sécurité sociale).